



Règlement Sportif « Challenge Fuhrmann »

Article 1: Seuls les joueurs(euses) inscrits(tes) sur la première feuille de match et licenciés(ées) FFBB, pourront participer à la suite de la compétition.

Article 2: En cas de désistement d'une ou plusieurs équipes, le comité d'organisation se réserve le droit de refaire les poules et éventuellement de les rééquilibrer.

Article 3: Terrain de Jeu = sur grand terrain.

Article 4: Lors de la phase éliminatoire:

Le temps de jeu sera de 1 fois 10 minutes sans décompter, sauf sur lancer-francs.

Changements de joueurs "à la volée", sur coup de sifflets des arbitres.

Pas de temps morts possibles.

Toute équipe ne se présentant pas dans les deux minutes après l'horaire fixé pour la rencontre aura match perdu par forfait.

Tout joueur pénalisé de trois fautes personnelles sera éliminé pour la rencontre en cours.

Règle des deux lancers-francs applicables après trois fautes d'équipe par mi-temps.

Article 5: Lors des demi-finales et finales:

Le temps de jeu sera 2 x 8mn sans décompter, sauf sur lancer-francs

L'intervalle entre les deux mi-temps est fixé à deux minutes.

Un temps mort sera possible par équipe et par rencontre.

En cas d'égalité, prolongation de 2min et mort subite aux lancer-francs si nécessaire.

Article 6: Une faute technique entraîne l'exclusion du joueur(euse) pour la suite du tournoi.

Article 7: Attribution des points lors des éliminatoires:

Match gagné = 3 points, Match nul = 2 points, Match perdu = 1 point, Forfait = 0 point.

Article 8: En cas d'égalité entre deux équipes au classement des poules éliminatoires ou format championnat, celles ci seront départagées au panier-avérage particulier, puis au panier-avérage général; Trois équipes seront départagées au panier-avérage général, puis par le nombre de points marqués si nécessaire.

Article 9: Chaque COACH aura la charge d'arbitrer le match suivant.

Article 10: Les règles non précisées sont celles en vigueur par la FFBB.

Article 11: Pour tout point non prévu au règlement entraînant un litige, l'avis du comité d'organisation sera déterminant et sans appel.

Article 12: Le fait, pour une équipe de participer au tournoi, implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.